

Date de dépôt : 24 août 2022

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la pétition déposée par les habitants, commerçants et usagers du quartier de la Coulouvrenière

En date du 15 mai 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Depuis 2001, les habitants et commerçants de la Coulouvrenière n'ont pas cessé d'alerter les autorités sur la situation de leur quartier qui doit supporter, de jour comme de nuit, l'activité incessante de trafiquants de drogues en tout genre. Ces « dealers » ne se cachent pas, certains qu'ils sont d'une impunité totale dans l'exercice de leur trafic. La police ne se montre pas, ou peu, et les activités illégales reprennent quelques minutes à peine après son départ.

Cet état de fait pourrit l'atmosphère du quartier, installant la crainte et la méfiance parmi les riverains. Les jeunes et même les enfants sont régulièrement sollicités par les trafiquants et les adultes eux-mêmes ne se sentent plus en sécurité. Ce climat de tension et d'insécurité est devenu insupportable et l'inaction de nos autorités nous laisse un amer sentiment d'abandon.

En conséquence, en tant que citoyens, en tant que contribuables d'une ville et d'un canton dont nous sommes fiers, nous exigeons que des mesures soient prises immédiatement et entretenues sur le long terme.

En l'absence de telles mesures, détaillées ci-après, ou de toute autre intervention propre à restaurer la salubrité de notre quartier, nous nous réservons le droit de prendre des dispositions unilatérales à l'encontre de ces criminels afin de restaurer un ordre que l'Etat se révélerait incapable de nous garantir.

P 2060-B 2/8

Nous vous demandons donc:

1. De créer ou d'affecter un nombre suffisant de postes d'îlotiers au sein de la gendarmerie afin d'assurer une présence policière patrouillant tous les jours, au moins de 7 heures à 19 heures, sans interruption, dans les rues de notre quartier afin de sécuriser le commerce et la vie des familles.

- 2. D'assurer une présence policière accrue et agressive du jeudi au samedi, le soir de 19 heures à 5 heures du matin, heures auxquelles les trafiquants sont les plus nombreux.
- 3. De manière générale, de prendre en considération comme un problème grave et urgent de votre compétence, la question de la drogue et de son trafic dans le quartier de la Coulouvrenière.
- 4. De décider de toute autre mesure que celles précédemment indiquées propres à résoudre cette question sans plus attendre, en donnant les instructions nécessaires aux autorités judiciaires et de police dépendant de votre pouvoir.
- 5. De nous informer sans délai et de manière régulière du traitement de la présente pétition et la mise en œuvre de vos décisions y relatives.

N.B. 459 signatures M. Nicolas Piguet Rue de la Coulouvrenière 19 1204 Genève

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Introduction

Le trafic de stupéfiants n'a cessé d'évoluer au cours de ces dernières années, en fonction de différents paramètres, dont la police doit tenir compte pour adapter sa réponse.

Le secteur de L'Usine est particulièrement touché par cette problématique, compte tenu de ses spécificités environnementales (zone boisée à proximité, lieux ouverts au public, accessibilité facilitée, activités nocturnes, etc.).

Consciente de cette réalité, la police a soigneusement analysé la situation, afin d'élaborer une stratégie, en fonction des priorités, et de mettre en place les actions devant permettre de lutter contre ce trafic.

3/8 P 2060-B

1. Lutte contre les trafics de stupéfiants

1.1. Dispositif DAMOCLES

Depuis 2015, la police cantonale a mis en place un concept global d'intervention et de coordination des différentes forces dans le domaine de la lutte contre les trafics de stupéfiants, nommé opération DAMOCLES. Les moyens de la police en la matière, au travers notamment de la brigade de la voie publique et des stupéfiants (BVPS), de la brigade de sécurité publique (BSP) et des enquêteurs de sécurité publique de la police de proximité, sont coordonnés par le COPIL DAMOCLES.

L'objectif des actions coordonnées dans le cadre de cette opération est de s'attaquer à tous les niveaux du trafic, à savoir les filières d'importation, les réseaux de revendeurs locaux, les dealers de rue et les toxicomanes, en s'appuyant sur divers services de police, mais également sur l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF – anciennement Corps des gardes-frontière).

Dans le cadre de ce concept, les objectifs stratégiques ont été fixés de la manière suivante :

- lutte contre le deal de rue et plus précisément la visibilité du trafic;
- maintien de l'effort pour limiter la demande exogène;
- maintien de la répression contre l'offre, ainsi que contre le blanchiment d'argent lié aux trafics.

Pour concrétiser la lutte contre le deal de rue (visibilité du trafic), la police procède à la stratégie éprouvée de « harcèlement » et priorise et coordonne ses actions urbaines de voie publique, tant en civil qu'en uniforme, sur les secteurs de L'Usine, de Plainpalais et des Pâquis, qui restent des zones privilégiées en matière de deal de rue.

1.2. Typologie des drogues vendues

A titre informatif, la police, dans le cadre de sa lutte contre les trafics de stupéfiants, a saisi sur les deux dernières années (*en grammes) :

Chiffres 2021

4 010 684	15 897	8 690	19 685	2 583 (pièces)	7 980			
Haschich ¹	Marijuana	Cocaïne	Héroïne	Ecstasy	Produit de			
					coupage			

¹ La saisie record de haschich provient d'une affaire de résine de cannabidiol (CBD) effectuée par la brigade des stupéfiants en 2021. Si le CBD est légal, la résine de cannabis provenant du CBD est illégale.

P 2060-B 4/8

Chiffres 2020

377 919	228 485	28 004	79 722	4 900 (pièces)	37 649
Haschich	Marijuana	Cocaïne	Héroïne	Ecstasy	Produit de coupage

La cocaïne et la marijuana sont les principaux stupéfiants vendus dans le centre-ville, ainsi que dans une moindre mesure des pilules d'ecstasy. De très petites quantités sont écoulées lors des transactions (boulettes de 0,5 à 0,7 gramme de cocaïne – sachets de quelques grammes de marijuana – pilules d'ecstasy à la pièce) de manière plus ou moins discrète et rapide.

Nous constatons que de manière générale, la vente de cocaïne est en pleine expansion. Il va de soi que l'accessibilité au produit, son prix, son « image » moins « négative » par rapport aux opiacés, dont le marché stagne, ainsi que sa clientèle hétéroclite, sont des facteurs pouvant expliquer le développement de ce marché. Pour ce qui est des drogues de synthèse, ce marché semble toujours moins développé dans notre canton, en comparaison avec les cantons de la Suisse alémanique, ce qui tend à se confirmer au travers des statistiques des saisies.

Dans le secteur des Eaux-Vives, et plus précisément du parc La Grange, ainsi qu'au Jardin anglais se vend également du haschich en barrettes. Pourtant, il convient de relever que les actions policières ont induit une diminution drastique du nombre de dealers actifs dans ce secteur.

Il est à noter que les dealers ne transportent que très rarement plus de quelques grammes de drogue lors de leur interpellation, limitant généralement les poursuites pénales entreprises par le Ministère public. Toutefois, il va de soi que les trafiquants interpellés en flagrant délit d'infraction à la loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes, du 3 octobre 1951 (LStup; RS 812.121), sont systématiquement mis à disposition du Ministère public, qui, au cas par cas, prononce des ordonnances pénales à leur encontre ou sollicite leur placement en détention auprès du Tribunal des mesures de contrainte (TMC).

2. Etat de situation dans la zone de L'Usine et actions menées

2.1. Le secteur de L'Usine en chiffres

Comme il a été évoqué plus haut, le secteur de L'Usine (qui inclut la rue de la Coulouvrenière) fait partie des lieux prioritaires quant aux actions de la police ciblant les dealers de rue. A titre exemplatif, les opérations menées en ce lieu en 2021 ont permis que :

5/8 P 2060-B

 110 personnes soient mises à disposition du Ministère public (pour des affaires de stupéfiants);

- 110 personnes soient déclarées en infraction (détention et/ou consommation de stupéfiants);
- 204 personnes fassent l'objet de contrôles d'identité.

En résumé, ce ne sont pas moins de 424 personnes qui ont été interpellées par la police dans le secteur de L'Usine en 2021.

2.2. Type de stupéfiants et tarifications

Le produit principalement consommé dans cette zone est la marijuana (environ 70%), vendue tout au long de la journée. Le prix d'un sachet contenant entre 2 et 2,5 grammes de produit varie entre 40 francs et 50 francs.

La cocaïne (environ 15%) est toutefois également disponible à tout moment, comme les drogues de synthèse (environ 15%), telles que l'ecstasy ou la MDMA (3,4-méthylènedioxyméthamphétamine), ces drogues dures étant privilégiées surtout le soir et durant la nuit. La « boulette » contenant environ 0,8 gramme de cocaïne est vendue entre 80 francs et 100 francs. Des « demi-boulettes » sont également disponibles, d'une contenance de 0,3 gramme, pour un prix variant entre 30 francs et 40 francs. Pour sa part, la pilule d'ecstasy ou de MDMA est vendue 10 francs pièce, diminuant son tarif de moitié par rapport à l'année précédente.

2.3. Répartition de la charge « horaire »

Dès 2018, la police a procédé à de nouvelles réflexions et, sur cette base, a développé de nouvelles stratégies (répartition des charges interservices – concrétisation de la stratégie dite de « harcèlement »), l'objectif étant de gagner en efficience et d'obtenir une diminution de la visibilité des dealers de rue.

Parmi les propositions issues de ces réflexions, une répartition plus ambitieuse de la charge « horaire » des actions des divers partenaires du COPIL DAMOCLES a été mise en œuvre, afin d'atteindre l'objectif de 23 360 heures (8 ETP x 8 h x 365 jours) dédiées à l'opération TEMBO. Cet objectif a été arrondi à 24 000 heures pour l'année 2022.

2.4. Les dealers du secteur de L'Usine et leur fonctionnement

Il a été constaté que les dealers du secteur de L'Usine proviennent pour la plupart de pays africains et ont préalablement demandé l'asile en Europe, notamment en Italie ou en Espagne. Ceux-ci agissent fréquemment en bandes, une personne effectuant la transaction, une deuxième apportant la drogue et une troisième s'occupant des numéraires, ce qui complexifie l'action de la police par la présence de multiples auteurs.

P 2060-B 6/8

Selon les dernières observations effectuées, la police a constaté que certains dealers, suite à une transaction, se réfugiaient parfois à l'intérieur de L'Usine, y rechargeaient leurs téléphones portables ou s'y réchauffaient tout simplement. L'Usine étant accessible au public, il est fréquent que la police y intervienne pour contrôler ou interpeller des dealers.

La police a également souvent dû faire face à des dealers qui opèraient dans la zone boisée du sentier de Sous-Terre, rendant les observations et les interventions de la police plus délicates au vu de la configuration des lieux.

2.5. La proximité avec le site de L'Usine

De manière générale, le nombre des dealers présente une stabilité tributaire des principes régis par l'offre et la demande. La proximité avec L'Usine joue malheureusement un rôle d'attraction pour ce genre de trafics.

Très flexibles, les vendeurs s'adaptent rapidement aux mesures prises à leur encontre, en déplaçant leurs points de vente, effectuant des parcours de sécurité, avec ou sans les acheteurs, pour, *in fine*, se mettre à couvert dans un lieu sécurisé.

Bien que L'Usine ait fait part de sa volonté de nouer des contacts réguliers avec la police de proximité, elle semble ne pas vouloir collaborer activement avec cette dernière, sachant qu'elle entretient une relation de « bon voisinage » avec les dealers en faction tout autour de l'édifice. En effet, rares sont les doléances signalées par les occupants de ce dernier au sujet du trafic de drogue. Au contraire, d'aucuns ont été jusqu'à prendre à parti les forces de l'ordre qui intervenaient sur place, s'offusquant de leur intervention.

Or, force est de constater que les vendeurs se réfugient souvent dans le bâtiment, que ce soit par la porte verrouillée située à la rue de la Coulouvrenière 11, durant la journée, ou par l'accès principal situé sur la place des Volontaires, le soir et durant la nuit. Ces points de fuite constituent une zone sécurisée pour les dealers et un obstacle aux forces de l'ordre, accroissant *de facto* le sentiment d'impunité des vendeurs dans ce haut-lieu de la vie associative et nocturne.

Pour exemple, et au-délà du succès ou non de l'interpellation de dealers pour trafic de cocaïne sur la rue de la Coulouvrenière, ainsi que dans le hall du bâtiment de L'Usine, les policiers ont découvert plusieurs téléphones portables en charge aux prises électriques ainsi que de la marijuana et des pilules d'ecstasy dissimulées dans des gaines techniques du bâtiment.

7/8 P 2060-B

3. Stratégies de lutte générales contre le deal de rue

3.1. Maintenir la répression contre l'offre, ainsi que le blanchiment d'argent lié aux trafics

Les différentes actions entreprises au niveau du trafic de rue, notamment au travers de l'opération DAMOCLES, permettent de maintenir la pression contre l'offre de stupéfiants. Les opérations régulières, ciblées et conjointes menées par les différents services luttant contre le trafic de stupéfiants font également pression sur les moyens mis en œuvre par les dealers pour satisfaire la demande. La police doit continuellement adapter ses méthodes de travail afin de maintenir le niveau de pression suffisant.

La priorisation d'opérations ciblées a permis d'observer un nouveau phénomène, pour l'heure marginal, à savoir que certains dealers responsables de « plans » sur notre territoire redirigent les toxicomanes sur celui du canton de Vaud.

La police agit en outre sur l'aspect du blanchiment d'argent lié au trafic. Dans ce cadre, elle opère soit au travers des saisies en numéraires réalisées au cours de perquisitions ou par le biais du Ministère public, en gelant des avoirs dès lors qu'ils sont liés au trafic de stupéfiants. Une enquête conjointe et coordonnée par plusieurs brigades est par ailleurs en cours dans ce domaine.

3.2. Limitation de la demande exogène

Il y a quelques années, la police avait constaté une recrudescence de toxicomanes français, qui venaient se fournir, essentiellement en héroïne, auprès de dealers dans divers parcs ou transports publics de notre canton. L'accessibilité au produit et son prix, qui était plus bas qu'en France, attirait une clientèle frontalière.

L'action menée dans le cadre de l'opération HYDRA (lutte contre le trafic d'héroïne) a permis le démantèlement et la délocalisation de plusieurs réseaux en France voisine, induisant une augmentation de l'offre et une diminution du prix de l'héroïne dans ce pays.

La baisse du nombre de toxicomanes français interpellés ces deux dernières années tend à démontrer que la demande exogène a diminué et que les mesures de lutte prises ont été efficaces.

Il sied également de souligner que la police dénonce systématiquement les usagers de la route sous influence de stupéfiants et/ou de médicaments, afin de tenter de limiter la mobilité des toxicomanes et préserver la sécurité routière. La police routière a d'ailleurs été intégrée au COPIL DAMOCLES pour renforcer ces actions et cette collaboration.

P 2060-B 8/8

3.3. Mesures d'éloignement

Dans le cadre de cette lutte contre la visibilité du trafic, le prononcé de mesures d'éloignement est également une stratégie mise en œuvre. En 2021, la police a prononcé 193 interdictions de zone pour infraction à la LStup dans notre canton. Parmi celles-ci, 15 interdictions de centre-ville ont été notifiées dans le secteur de L'Usine.

3.4. Détentions administratives

Durant l'année 2021, 255 mises en détention administrative ont été prononcées, dont 90 pour des affaires liées au trafic de stupéfiants. Ces mesures ont permis de procéder à l'expulsion du territoire suisse de dealers qui se trouvaient, par ailleurs, en situation irrégulière.

A ce propos, il est important de spécifier que les places de détention administrative sont limitées et le traitement des procédures de réadmission « Dublin », à savoir dans les pays européens où les demandes d'asile ont été déposées — qui concernent la plupart des dealers du centre-ville —, sont longues, rendant ce type de mesure malheureusement exceptionnel.

4. Conclusion

Le Conseil d'Etat constate que les demandes des pétitionnaires ont d'ores et déjà été prises en considération par la police cantonale, qui a adapté son dispositif et ses actions de manière adéquate en fonction de la complexité de la tâche liée aux particularités du secteur. La police cantonale est attentive à la situation et maintiendra ses efforts en la matière.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Michèle RIGHETTI Le président : Mauro POGGIA